



MJC CENTRE SOCIAL
LÉO LAGRANGE
ÉPINAL

SÉJOUR ITINÉRANT EN RANDONNÉE - 13 / 17 ANS

2026

PROJET PÉDAGOGIQUE



Centre Léo Lagrange

6 av. Salvador Allende
88000 Épinal

07 67 60 03 22

vincent.zuanella@

centroleolagrange.fr



1. CADRE DE L'ACM

Organisateur

Centre Léo Lagrange, MJC et Centre Social, 6 avenue Salvador Allende, 88000 Épinal
03 29 31 38 97
accueil@centroleolagrange.fr
www.centroleolagrange.fr

Le Centre Léo Lagrange a pour but d'offrir à la population du quartier, aux jeunes comme aux adultes, la possibilité de se rencontrer, de prendre conscience de leur personnalité et de devenir les citoyens responsables d'une communauté vivante. Dans cet esprit, elle a une vocation sociale et vise notamment à soutenir le rôle parental, favoriser l'insertion et la cohésion sociale.

La géographie

Implanté sur le quartier du Saut-le-Cerf dans la ville d'Épinal et touchant également la population du Plateau de la Justice - deux quartiers reconnus Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) - le Centre Léo Lagrange est un équipement de proximité à vocation sociale et culturelle.

Les locaux

Le Séjour se déroulera en itinérance, dans les lieux suivants :

- Chalet-Refuge des Trois-Fours, Route des Crêtes, 68140 STOSSWIHR
- Chalet des Vosges-Trotters Colmar, Schiessrothried, 68380 METZERAL
- Refuge du Schnepfenried, 5 Chemin des Amis de la Nature, 68380 SONDERNACH
- Refuge du Rothenbrunnen, Petit-Ballon, 68380 SONDERNACH
- Camping des Amis de la Nature, 4 rue du Château, 68140 LUTTENBACH-PRÈS-MUNSTER

Les moyens matériels

Le Centre met à disposition le matériel pédagogique nécessaire au bon fonctionnement du séjour : matériel ludique, sportif, de camping et de cuisine... Si besoin et sur demande de l'équipe, du matériel pourra être acheté.

Pour ce séjour, le Centre se fait également prêter par l'association partenaire *Jeunesse et Cultures* un minibus 9 places, conduit au besoin par un.e salarié.e de l'association.

La réglementation

La structure d'accueil et ses personnels sont soumis à la législation et à la réglementation du code du travail et à celles de la convention collective de l'animation. Pour toute question concernant la réglementation, le livre "l'essentiel du directeur", actualisé chaque année, est mis à disposition dans le bureau des animateurs. En cas de doute, ne pas hésiter à consulter le directeur de l'accueil (Vincent Zuarella).

Dates et Horaires

Le séjour se déroulera du lundi 20 juillet au samedi 25 juillet 2026. L'accueil se fera à la gare d'Épinal le lundi à 9h. Le retour est prévu à cette même gare le samedi à 18h05.

Communication

La première phase de communication se fera avant les inscriptions avec la publication et la diffusion de notre plaquette (par affichage, par mail, par les réseaux sociaux, sur notre site internet et par distribution directe). Le directeur sera le principal interlocuteur des familles, mais les agents d'accueil auront en leur possession tous les éléments nécessaires afin de renseigner les familles sur les modalités de notre accueil.

Une réunion d'information aux familles se tiendra le jeudi 2 juillet à 17h, pendant laquelle le directeur se tiendra à la disposition des familles pour toutes leurs questions et leur transmettra son numéro de téléphone.

Durant le séjour, le directeur enverra chaque soir aux parents un résumé de la journée, avec des photos, par sms.

Nombre de jeunes

13 jeunes de 13 à 17 ans.

2. VALEURS ÉDUCATIVES ET OBJECTIFS

Projet Social du Centre Léo Lagrange

" Le Centre Léo Lagrange a pour but d'offrir à la population du quartier, aux jeunes comme aux adultes, la possibilité de se rencontrer, de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de devenir citoyens responsables d'une communauté vivante."

Article 2 des statuts de l'association.

Le projet social 2026-2029 étant en cours de finalisation, nous nous basons pour cet accueil sur le projet 2022-2025, dans lequel trois axes d'intervention prioritaires avaient été définis :

- Permettre aux enfants et aux jeunes de se découvrir, de faire grandir leur autonomie et de s'épanouir individuellement et en groupe.
- Favoriser l'équilibre familial et les liens intrafamiliaux
- Aider les personnes à s'ouvrir et à s'intéresser aux autres, ainsi que de trouver les dénominateurs communs entre les générations, les cultures et les différences.

Ces trois axes seront les valeurs éducatives de l'accueil.

Les objectifs généraux

Les objectifs généraux de ce séjour, découlant du projet social du Centre, seront :

- Développer la **cohésion** de groupe, le collectif et la coopération.
- Permettre aux adolescents de vivre **des expériences fortes** ensemble.
- Poursuivre l'éducation au **développement durable** et à la **protection de l'environnement**.
- Renforcer le **partenariat** avec les associations d'éducation populaire et médico-sociales du territoire.
- Favoriser l'**interculturalité**.

Les objectifs opérationnels

Il découlent directement des objectifs généraux ci-dessus :

- Dans les trajets à pieds quotidien, inciter aux attitudes de **encouragement et d'entraide**.
- Amener les jeunes à **se dépasser**, physiquement et mentalement, les accompagner dans l'expérience d'une **petite aventure** pour eux
- Faire découvrir des **objets de curiosité inédits**, à la rencontre de la **nature sauvage** et des éléments.
- Promouvoir les **mobilités douces**, l'alimentation **locale, paysanne** et biologique dans la mesure du

possible, la **réduction des déchets**, les économies d'eau, les **vacances actives** et décarbonnées...

- Informer sur les **écosystèmes** et leur fragilité, éduquer à leur découverte respectueuse.
- Co-construire le projet avec l'association "**Jeunesse et Cultures**"
- Animer des temps de **partage** et de **convivialité** entre jeunes de différents horizons, milieux sociaux et cultures.

Rythme de l'enfant

L'idée générale est de permettre aux jeunes de pratiquer une activité sportive quotidienne poussée mais sans s'épuiser, dans une notion de plaisir, et de conserver le plus possible un rythme de "vacances", trouver un équilibre entre la liberté, les temps de pause "relax", et la nécessité d'accomplir chaque jour les trajets à pieds dans les temps.

Le temps du démarrage de la journée ne doit pas être trop long, notamment pour profiter au maximum des températures moins chaudes de la matinée pour marcher.

Le pique-nique de midi est suivi d'un temps calme, pour bien digérer, se reposer en milieu de journée et profiter du cadre naturel. C'est un moment d'échanges également.

Avant l'arrivée dans les refuges, on prépare le groupe à s'y installer dans le calme, rappelant la nécessité de respecter les lieux, les gestionnaires et les autres usagers.

Le moment des douches suit l'installation dans les dortoirs, puis les jeunes, à tour de rôle dans la semaine, aident à la préparation du diner, à l'installation de la table, au débarras et à la vaisselle.

On achève la journée par une veillée : contes, sortie observation des chamois ou des étoiles, jeux...

Repas

Le temps du repas doit être calme, à la fois dans les refuges vis à vis des autres usagers, et à la fois dehors pour ne pas déranger la faune sauvage. On peut discuter, rire, mais pas chahuter, crier ni parler trop fort. Il est attendu des encadrants qu'ils mangent avec les jeunes et animent également ce moment, par des discussions, de l'écoute... C'est un moment d'échange privilégié avec les jeunes.

3. LA VIE QUOTIDIENNE

La journée type (indicatif)

7h30-9h : réveil et petit-déjeuner
9h -12h : randonnée
12h - 14h : pique-nique , repos, jeux calmes
14h - 16h : randonnée
16h : goûter
16h30 - 18h : installation , douche et temps libre
18h - 19h : cuisine et installation de la table
19h - 20h : dîner
20h-20h30 : rangement , vaisselle, brossage des dents
20h30 : veillée
22h : silence dans les chambres

Collectif et coopération

En début de semaine, les jeunes sont invités à établir ensemble les règles de vie de la semaine (sur les comportements les uns envers les autres comme avec le matériel, sécurité, hygiène...) ainsi que l'organisation des tâches : cuisine, mise en place et nettoyage des tables pour les repas, nettoyage des salles et de la vaisselle... Également, ils peuvent être force de proposition sur des temps d'activités, par exemple pendant les temps libres. Il est attendu des encadrants qu'ils mettent en place ce temps de co-création, mais ce peut être fait de manière informelle, puis qu'ils veillent tout au long de la semaine au respect des règles établies et de la répartition des tâches telles que décidées.

4. HYGIÈNE, SANTÉ, SÉCURITÉ

Accueil des enfants en situation de handicap

Notre protocole d'accueil des enfants en situation de handicap est encore, à ce jour, en cours de conception et d'amélioration.

Pour le moment : À l'inscription, il est demandé aux parents de nous signaler si leur enfant est porteur de handicap ou s'il a des particularités pouvant affecter son accueil.

Le directeur convient alors d'un rendez-vous avec les parents et leur enfant, en amont de l'accueil de loisirs, pour remplir ensemble un DUIP (Document Unique d'Informations Partagées), qui permet d'établir le degré d'autonomie de l'enfant, ses besoins spécifiques (physiologiques, affectifs et sociaux), les problèmes qu'il peut rencontrer et la manière de les résoudre.

En fonction de la situation, si la situation le nécessite, l'accueil peut être fait sur une partie du séjour seulement, avec accompagnement par un adulte référent, ou encore avec l'emploi d'une joëlette... Dans ces cas-là, nous nous réservons le droit d'étudier plus longuement la situation et de chercher les moyens adéquats, reportant s'il le faut l'accueil à un moment ultérieur de l'année.

Sécurité et santé sur les lieux

Évacuation d'urgence

En cas d'alarme pour évacuation d'urgence (incendie, gaz...), les encadrants doivent rassembler les jeunes, se munir des fiches sanitaires et de la liste de présence des enfants, faire l'appel en s'assurant que chaque enfant est bien présent puis guider le groupe vers la sortie de secours la plus proche.

Accident

Pour un accident mineur dont les soins peuvent être prodigués par un animateur (petits bobos), c'est l'assistant sanitaire de l'accueil de loisirs (en l'occurrence le directeur) qu'il faut privilégier.

Sécurité et santé pendant les trajets et sorties

Le directeur aura en permanence sur lui un nécessaire à pharmacie, les fiches sanitaires de chaque enfant et, pendant les transports en bus, la liste nominative de chaque enfant avec les numéros de leurs parents. Toute traversée de route doit se faire avec des animateurs bloquant la circulation de chaque côté. Les jeunes doivent en toute circonstance avoir l'attention des encadrants, qui doivent prévenir les dangers, garder les jeunes à vue, les encadrer, les protéger, et se tenir prêts à intervenir si nécessité.

En cas d'accident grave

S'il arrive un accident à un jeune nécessitant des soins urgents, le directeur doit prévenir en premier lieu les secours (Samu au 15 ou pompiers au 18), puis ensuite les parents.

Le SDJES doit être avisé de tout accident, grave ou non, dans les 48h, se déroulant dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs, par mail à l'adresse suivante : sdjes-dsden88@ac-nancy-metz.fr

Canicule et orages

Nous consulterons chaque jour le site internet de la Préfecture, sur lequel sont publiés les arrêtés relatifs aux canicules et orages. Si les activités sportives devaient être interdites, c'est par ce canal que nous l'apprendrions, et la décision serait alors prise d'effectuer les déplacements en minibus.

Sinon, sauf interdiction :

En cas de forte chaleur, nous appliquerons les recommandations du Gouvernement (Préfecture des Vosges, Ministère des Sports et de la Jeunesse) :

- Boire de l'eau régulièrement, même sans sensation de soif ; Manger en quantité suffisante en évitant les aliments trop gras ou trop sucrés.
- Éviter les déplacements et les activités physiques aux heures les plus chaudes ou exposées au soleil.
- Privilégier les lieux frais ou climatisés ;
- Veiller à ce que les jeunes soient vêtus de façon adaptée (chapeau, vêtements amples, légers, de couleur claire, couvrant les parties exposées de la peau, etc.)
- Utiliser abondamment de la crème solaire (indice de protection élevé).
- En cas de malaise (*signes : une grande faiblesse, une grande fatigue, des étourdissements, des vertiges, des troubles de la conscience, des nausées, des vomissements, des crampes musculaires, une température corporelle élevée, une soif et des maux de tête...*) **appeler immédiatement le 15**, puis :
 - Transporter la personne à l'ombre ou dans un endroit frais
 - L'asperger d'eau fraîche.
 - Faire le plus possible de ventilation.
 - Donner de l'eau fraîche en petites quantités si elle est consciente et peut boire.

en cas d'orage intempêtif :

mise à l'abri des jeunes (*couvert de bâtiments préférable au couvert forestier, couvert forestier préférable aux espaces découverts*) le temps que l'orage passe.

Hygiène

Un lavage de main est obligatoire après chaque passage aux toilettes, avant et après chaque repas. Avec du gel hydroalcoolique, si nécessaire, en extérieur. En cas de problème avec un jeune (énurésie, poux, règles...), en référer au directeur de l'accueil, discrètement, sans stigmatiser le jeune.

Tabac et Alcool

Il est interdit aux mineurs accueillis de fumer. Concernant les adultes encadrants fumeurs, le seul temps

éventuellement possible est pendant une pause, en concertation avec leur collègue, à l'extérieur des hébergements. Toute consommation d'alcool sur les lieux de l'accueil est interdite, de même que de venir au travail en état d'ivresse.

5. ACTIVITÉS

Randonnée

Le groupe sera amené chaque jour à effectuer les déplacements d'un refuge à l'autre à pieds, sur des chemins de randonnée balisés. Les durées de marche quotidiennes se situeront entre 2h45 et 5h, avec un dénivelé entre -839m et +608m.

Baignade

Un seul temps de baignade sera possible : le samedi après-midi, à la base nautique de Gérardmer, sous la surveillance d'un maître nageur. Outre ce cadre, les baignades dans les lacs sont interdites.

Veillées

Chaque soir sera proposée une animation calme et collective pour clôturer la journée de manière conviviale et amener les jeunes vers le coucher. Elle se terminera impérativement avant 22h. Possibilités : observation du ciel ou des chamois, contes et légendes des vosges, Loup-Garou et autres jeux.

Obligé ou pas ?

La seule nécessité est le déplacement en randonnée d'un refuge à l'autre. Sur le reste du programme, le principe est d'encourager les jeunes à participer, de leur donner envie de le faire, mais pas de les y contraindre. Si un jeune refuse, il n'est pas question de le forcer : l'alternative pour lui ou elle est de s'occuper seul.e et calmement, en autonomie, dans la même pièce, ou a minima de suivre le groupe dans le cas d'une sortie à l'extérieur.

6. LES RELATIONS

Posture d'autorité

Privilégier la sanction à la punition. La différence étant que la punition est souvent bête et sans signification, parfois humiliante, alors que la sanction peut être positive (félicitation, encouragement), et surtout qu'elle est en rapport avec ce qui a été fait, proportionnée, et qu'elle propose une réparation ("tu n'as pas pris soin du matériel, tu n'en auras pas pendant un certain temps", "tu as sali, tu nettoies", "tu n'as pas été gentil avec lui, maintenant tu vas l'aider sur quelque chose"). On peut éventuellement exclure un jeune, temporairement, d'une activité (s'il ne

respecte pas les consignes ou les autres, s'il perturbe exprès son déroulement, ça peut être une sanction valable), mais en le faisant s'asseoir en périphérie du groupe par exemple, qu'il puisse continuer de voir et d'écouter, sans l'humilier. Sur la prise de parole, éviter les cris ou de hausser excessivement le ton, rester ferme mais calme et raisonnable.

Rapports affectifs et tactiles

Si le jeune vient à l'animatrice ou à l'animateur pour un contact physique, pour se saluer, par complicité, pour être rassuré, dans le cadre d'un jeu ou pour attirer l'attention, il n'y a aucune raison pour que l'adulte refuse. Les enfants, adolescents également, ont physiologiquement, psychologiquement besoin de contacts physiques affectueux et bienveillants dans une journée, et s'ils sont demandeurs, c'est du rôle de l'animatrice / animateur d'y répondre raisonnablement. En retour, pour encourager, reconforter, attirer l'attention ou soigner, l'adulte s'assure du consentement de l'enfant pour le contact. En cas d'urgence, pour raison de sécurité, si le jeune se met lui ou les autres en danger, ou s'il a besoin d'être amené au calme un instant, il peut être nécessaire de le tenir ou retenir, mais sans violence et jusqu'à retour au calme ou à la sécurité.

Dans les rapports affectifs, il est attendu des encadrants qu'ils restent à leur place d'animatrices et animateurs, bienveillants et attentionnés, mais sans excès, de garder une distance professionnelle avec le public accueilli.

Attitude générale des encadrants

Il est attendu des encadrants (animatrices, stagiaires et volontaires) d'adopter une attitude pédagogique, adulte et responsable.

Envers le public accueilli :

- montrer l'exemple en toutes circonstances
- langage et attitude polis
- tenir ses promesses, être juste dans ses décisions, traiter tous les enfants avec équité
- faire respecter les règles de vies et la répartition des tâches décidées collectivement
- s'adapter néanmoins aux besoins particuliers des enfants
- veiller prioritairement à la sécurité de tous, physique comme affective.
- animer tous les temps avec les enfants, et pas seulement les activités : temps calme, repas, trajets... C'est à dire ne pas être passif dans une seule attitude de surveillance, mais être dans l'échange, la proposition, le jeu, donner de l'énergie, de l'enthousiasme, faire vivre le groupe.
- Instaurer une relation de confiance avec les parents : chacun saura se rendre disponible lors des moments d'accueil et de départ afin de répondre à leurs éventuelles questions, de les rassurer et de pouvoir échanger toutes les informations concernant

l'enfant.

- En animation, interdiction de consulter son téléphone portable, à part pour regarder l'heure ou passer un appel d'urgence.

Avec les collègues :

- appeler à l'aide si on en a besoin, demander assistance et conseil.
- respecter chacun, être dans la discussion et la coopération même en cas de désaccord ou de problème.
- respecter également les décisions prises collectivement comme par la hiérarchie, le règlement intérieur et le projet pédagogique.
- être ponctuel et rigoureux dans son travail
- faire remonter à la direction tous les problèmes et informations importantes, quels qu'ils soient, dans l'équipe ou concernant les enfants.
- en cas de problème avec un enfant, ne pas prévenir directement les parents mais en faire part au directeur de l'accueil qui, lui, s'en occupera.

pour rappel, les fonctions de l'animateur :

FONCTION 1 : Assurer la sécurité physique, morale et affective des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives et aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité.

FONCTION 2 : Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations des différents acteurs.

FONCTION 3 : Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.

FONCTION 4 : encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.

FONCTION 5 : accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

7. L'ÉQUIPE

Pauses

Les pauses réglementaires sont compliquées à mettre en œuvre lors d'un séjour, notamment à seulement deux encadrants. Il faut alors s'adapter aux contraintes. Elles peuvent être prises pendant les temps de repas, les temps calmes ou libres des jeunes, en coordination avec l'autre collègue afin qu'il y ait tout le temps un adulte pour encadrer les jeunes.

Équipe et rôles

Directeur : Vincent Zuanella (stagiaire BAFD)
Assistant(e) sanitaire : Vincent Zuanella

8. TRANSPORTS

Nous nous rendrons d'Épinal à la montagne avec la Navette des Crêtes, ligne de bus de la Région opérée par Transdev.
En cas d'avarie ou d'urgence, c'est l'association Jeunesse et Cultures qui se tiendra à notre disposition avec un minibus.

9. PARTENARIATS

Le séjour est conçu en partenariat avec l'association Jeunesse et Cultures, qui met à disposition du projet une éducatrice et y inscrit 8 de ses jeunes accompagnés. La directrice de l'association se tient également à disposition du séjour en cas d'urgence.

10 - COMMUNICATION

Informations

Les parents seront informés sur le contenu de la semaine lors d'une réunion d'information le jeudi 2 juillet à 17h au Centre Léo Lagrange, ainsi que sur son site internet (<https://www.centreleolagrange.fr/sejour-ados-randonnee/>)
Ce projet pédagogique sera disponible sur notre site internet ainsi que dans les locaux du Centre.
Les parents auront la possibilité de poser toutes leurs questions lors de la réunion, ainsi qu'en appelant le directeur (07 67 60 03 22).
Des nouvelles seront données chaque soir aux familles par sms, par le directeur ou l'éducatrice.

Photographies

Les photographies prises par les encadrants pourront être utilisées par le Centre à des fins de communication sur ses activités (sur notre plaquette, sur notre site internet, sur affiches...) mais aucunement publiées sur les réseaux sociaux. Elle seront destinées, notamment, à être envoyées aux familles pendant le séjour.

11. ÉVALUATION

Par l'équipe d'animation

Afin de tendre toujours vers l'amélioration de nos accueils et d'assurer au mieux la réalisation des objectifs, le séjour fera l'objet d'une évaluation par l'équipe d'animation. Voici les critères que nous devons chercher à remplir :

- Les trajets à pieds auront été accomplis par tous les jeunes, le groupe sera resté soudé, solidaire.

- Chaque jeune aura relevé un défi personnel, accompli quelque chose qui l'aura sorti de sa zone de confort.

- À l'issue du séjour, chaque jeune saura dire quelque chose qu'il a découvert pour la première fois ou appris.

- Des thèmes de citoyenneté écologique auront été abordés au moins une fois, même de manière informelle.

- Des sujets liés à la biodiversité ou à la nature auront été abordés chaque jour, même de manière informelle.

- À l'issue du séjour, l'association Jeunesse et Cultures, par son éducatrice, aura pu travailler avec les jeunes ses objectifs propres, ses buts auront été atteints.

- L'entente entre les jeunes aura été bonne, amicale, harmonieuse, leurs échanges riches. Ils auront eu l'opportunité de discuter et de partager des moments forts.

Par les jeunes

À la fin de chaque journée, un temps formel de discussion et d'évaluation de la journée sera mené par les encadrants auprès des jeunes, afin de recueillir leurs impressions, émotions et remarques, ainsi que pour mesurer ce qu'ils ont appris et retenu. Ce temps d'échange peut faire l'objet de prises de notes.
Des temps plus informels peuvent être menés pendant les pauses, les trajets ou les repas, tout au long de la journée avec de petites questions et discussions.
Les objectifs pédagogiques de notre projet sont formulés de manière évaluable, il revient aux encadrants de mesurer leur degré de réussite.

Évaluation des stagiaires BAFA

Aucun stagiaire BAFA n'est prévu sur ce séjour.

